L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LE SAINT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Joël **BELLEC,** adjoint au maire.

 Date de convocation : 27/06/2017

 Nombre de conseillers en exercice : 15

 Nombre de conseillers présents : 10

 Nombre de conseillers votants : 15

Étaient présents : M. Joël **BELLEC** - M. Pierre **DUBOIS** - Mme Camille **PRASLICKA** - Mme Angélique **CALLAC** - Mme Prisca **COUTELLER** - Mme Nathalie **MORICE** - M. Pascal **DUVAL** - M. Gérard **BELLEC** - Mme Sandrine **LE GALL -** M. Olivier **LE ROUX**

Étaient absents-excusés : Mme Hélène LE NY - Mme Isabelle **LE BONZEC –** Mme Marlène **BARBOU –** Mme Chantal **CIGOGNE –** M. Joseph **TANGUY**

Procurations :

Mme Hélène **LE NY** a donné procuration à Mme Angélique **CALLAC**

Mme Isabelle **LE BONZEC** a donné procuration à M. Olivier **LE ROUX**

Mme Marlène **BARBOU** a donné procuration à M. Joël **BELLEC**

Mme Chantal **CIGOGNE** a donné procuration à Mme Nathalie **MORICE**

M. Joseph **TANGUY**a donné procuration à M. Pascal **DUVAL**

Secrétaire : Mme Camille **PRASLICKA**

**1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 Juin 2017**

À la lecture du compte-rendu (annexe 1) de la séance du conseil municipal du 20 juin2017, plusieurs conseillers font état de leur désaccord quant à la relation de l’altercation qui a clos la séance, et s’opposent notamment à ce que le nom de M. Tanguy soit cité dans le compte –rendu. M. Bellec explique que la rédaction sera maintenue en l’état, du fait du statut de Monsieur Tanguy, conseiller municipal.

Dans les informations diverses, au point 7 sur le chemin de Kervernat, il est demandé de préciser que le courrier sollicité stipulera que « madame le Maire » ne s’oppose pas, et non « la Commune ».

Le Compte –rendu est approuvé après prise en compte de ces remarques.

**2 – Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.**

Conformément aux instructions reçues de la Préfecture, la désignation se passe selon les modalités suivantes :

* Pour les communes de 500 à 999 habitants, 3 délégués titulaires et 3 suppléants doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal ;
* Pas de dépôt de candidature prévu. Les candidats peuvent faire connaitre aux membres du conseil municipal leur souhait d’être désigné délégué ou suppléant. Madame le Maire a fait part de son souhait de ne pas être désignée.
* Des candidatures et des élections distinctes pour les délégués et les suppléants.
* Les candidats se présentent isolément, ou sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.
* Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours. Décompte des votes par nom et non par liste.
* Ordre des suppléants :
	+ Par l’ancienneté de leur élection (1er ou 2ème tour)
	+ Par le nombre de voix obtenues, si élus au même tour
	+ En cas d’égalité des voix, par l’âge des candidats, le plus âgé étant élu.
* Le procès-verbal est dressé publiquement en 3 exemplaires, dès l’achèvement du dépouillement.
* Proclamation des résultats des délégués et suppléants se fait séparément

Désignation du bureau : Sandrine LE GALL / Camille PRASLICKA /Pierre DUBOIS / Joël BELLEC

Désignation des candidats :

* Délégués titulaires :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRÉNOM** | **NOMBRE DE VOIX**  |
| BELLEC | Joël | 10 |
| DUBOIS | Pierre | 10 |
| PRASLICKA | Camille | 10 |

Votes Blancs : 5

* Délégués suppléants

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM** | **PRÉNOM** | **NOMBRE DE VOIX**  |
| CADOU – LE GALL | Sandrine | 10 |
| COUTELLER | Prisca | 10 |
| CALLAC | Angélique | 10 |

Votes Blancs : 5

Sont désignés :

* Titulaires : M BELLEC / M. DUBOIS / Mme PRASLICKA
* Suppléants : Mme CADOU – LE GALL / Mme COUTELLER / Mme CALLAC

**3 – Délibération sur la création du GCSMS.**

* Le projet de convention constitutive du GCSMS a été approuvé lors de la séance du Conseil d’Administration du CCAS du 9 mai dernier, et la convention, qui a été fournie lors du dernier conseil municipal, a été  entérinée le 26 juin.

Le Conseil municipal doit maintenant se prononcer également sur l’adoption de la convention, qui fixe les bases juridiques de la création du GCSMS. Celle-ci a été amendée suivant les préconisations du contrôle de légalité et du Centre de Gestion.

Une rencontre a eu lieu jeudi 15 juin entre la chargée de mission de Roi Morvan Communauté, GaelleCosquer, et les agents du SAD, en présence de Joël BELLEC.

Lors de cet échange, les agents ont pu faire état de leurs interrogations concernant la mise en place du GCSMS et ses aspects pratiques.

D’autres rencontres auront lieu à la rentrée, afin notamment d’élaborer les fiches de postes, et de recueillir les vœux des agents sur leur temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce sur la convention constitutive du GCSMS.

* GaelleCosquer nous a informés cette semaine que le conseil pouvait également délibérer sur la désignation du représentant de la commune à l’Assemblée Générale du GCSMS. Hélène Le Ny a fait savoir qu’elle se portait candidate, ayant participé à la majorité des réunions de préparation du GCSMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne comme représentants :

* Titulaire : Hélène LE NY
* Suppléant : Joël BELLEC

Le projet de délibération joint en annexe 2 intègre cet élément dans sa rédaction.

**POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0**

**4 – Délibération sur la Redevance d’Occupation du Domaine Public due par Orange pour l’année 2017.**

M.Bellec rappelle que, par délibération en date du 22 octobre 1998, le conseil avait institué une redevance pour l’utilisation, par Orange, du domaine public communal par ses réseaux aériens, souterrains, ou ses divers équipements.

Un email reçu de Orange nous informe des tarifs 2006 et de leur actualisation. En conséquence, la redevance 2017 est calculée comme suit :

* Réseaux souterrains : 51,706 km à 38,05 € le km, soit 1967,41 €
* Réseaux aériens : 44,798 km à 50,74€ le km, soit 2273,05 €

**Total : 4240,46 €**

Soit une redevance totale pour l’année de 4240,46 €, somme que la commune encaissera auprès d’Orange par un titre de recette.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**5- Délibération sur la candidature à l’Appel à Manifestation d’Intérêt concernant le projet de redynamisation du bourg.**

Comme il l’a été indiqué lors de la présentation du projet par M Raguenes au dernier conseil, le projet de redynamisation du bourg va s’appuyer sur une étude globale concernant tous les aspects à prendre en compte pour assurer l’efficacité de sa mise en œuvre.

La DDTM, Bruded, la COB ont servi d’appui pour la rédaction du dossier de candidature afin d’obtenir des subventions pour financer cette étude.

Un courrier du Président de Roi Morvan Communauté appuie également la démarche.

Une délibération actant la validation du projet par le conseil municipal est également souhaitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur la candidature à l’AMI pour le projet de redynamisation du bourg.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**6 – Travaux de voirie – PDIC 2017**

Une somme de 50 000,00€ a été votée en début d’année sur la ligne PDIC pour les travaux de voirie.

La commission travaux / voirie a validé les chantiers et les montants suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Chantier – lieu | Devis entreprise TP Bruneau (en € H.T) | Devis entreprise Colas (en € H.T) | Entreprise préconisée |
| Coat Med | 1150 € | 882 € | TP Bruneau (enrobés au lieu de bicouche) |
| Rosnoen | 16341,50 € | 20517,40 | TP Bruneau (moins disant) |
| Métairie-bois | 15502,25 € | 19828,20 € | TP Bruneau (moins disant) |
| Penfrat | 3620,00 € | 3633,80 € | TP Bruneau (moins disant) |
| **Total** | **36613,75 €** | **44861,40 €** |  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions de travaux suivants :

* Coat Med :**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**
* Rosnoen :**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**
* Métairie du bois :**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**
* Penfrat :**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

M. Duval demande s’il est prévu de refaire la partie de la route menant à Quinquis Saouter qui n’a pas été refaite (environ 20 m). M. Dubois répond que ce n’est pas prévu pour l’instant.

**7- Décision modificative sur le budget commune**

Comme cela a été fait pour l’assainissement au dernier conseil, il convient de répartir sur les postes de dépenses de fonctionnement, une somme de 50 450,33 €, correspondant à l’excédent de fonctionnement de 2016, qui n’avait pas été affecté.

Une répartition est proposée conformément au projet de décision modificative (DM) joint en annexe 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur la DM n° 1 du budget commune.

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

**8- Informations diverses**

1. Information sur les TAP :
	* Comme cela avait été annoncé au précédent conseil, un sondage a été réalisé auprès des parents et des enfants de l’école afin de connaitre leur avis sur les TAP. Il en ressort qu’une majorité de parents est favorable au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée prochaine.
	* Les services de l’éducation nationale demandent qu’un retour leur soit fait après le conseil d’école du 3 juillet, afin de connaitre les orientations de cette instance.
	* Le conseil municipal s’était déclaré favorable lors de la dernière séance au maintien des rythmes scolaires dans leur configuration actuelle, au moins jusqu’à la rentrée 2018, afin d’avoir davantage de recul sur les implications des changements proposés.
	* Au cas où le conseil d’école entérinerait le retour à la semaine de 4 jours, il y aura peut-être nécessité de réunir le conseil municipal en urgence la semaine prochaine, car l’éducation nationale désire avoir les éléments pour le 8 juillet au plus tard, afin de pouvoir informer les familles des changements pour la rentrée.
* Il est décidé d’adopter une délibération qui reprend les termes du questionnaire envoyé aux parents, à savoir :
* Pour le maintien du rythme scolaire actuel, avec les TAP : **5 voix**
* Pour le retour de la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017 : **9 voix**
* Pour le retour de la semaine des 4 jours à la rentrée 2018 : **0 voix**

Abstentions : **1 voix**

1. Remplacement du responsable des services techniques :
	* Suite aux candidatures reçues pour le remplacement de Jean-François Guillemot, des entretiens ont eu lieu le vendredi 23 juin. Seuls 2 candidats ont été reçus, les 3 autres ayant fait l’objet d’une présélection se sont retirés avant l’entretien.
	* Les 2 candidats sont un agent titulaire, au grade d’Agent de Maîtrise (catégorie C), et une personne non titulaire de la fonction publique.
	* Des démarches sont en cours avec le CDG afin de voir quelles seraient les possibilités de recrutement pour l’un ou l’autre. S’il y a nécessité de modifier le tableau de répartition des effectifs de la commune, cela ne pourra se faire qu’à la rentrée, et nécessitera un nouvel appel à candidature sur le nouveau grade défini.
	* Dans l’attente, il a été décidé de faire appel à un agent de l’ESAT de Plouray, qui a déjà travaillé pour la commune, et a donné satisfaction sur le poste, pour la période d’été.

Avant de clore la séance, M Bellec précise que Madame le Maire fera un point sur les dossiers d’urbanisme au conseil municipal de septembre.

À la demande d’un membre du public de prendre la parole, il est opposé un refus.

Tous les points à l’ordre du jour ayant été abordés, et l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.